



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 29 mai 2020

Nombre des Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil vingt le 25 mai
Présents :	11	Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants :	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le 25/05/2020

**PRESENTS :** Jean Claude HERVÉ - Benoît BOUSSIQUE - Romain DELTEIL - Bruno DURAND - Éric HERVÉ  
Nicole HULOT – Jean-Michel LABROUSSE - Francis MARIN- Laurence NINNIN –  
Adeline RAIMBAULT - Johannès VAN STRIEN

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Adeline RAIMBAULT

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2020 :**

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1 – Contrat Parcours Emploi Compétences :**

Afin de seconder les 2 employés communaux pour effectuer tous les travaux d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'embaucher, dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) Monsieur Guy IVORRA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 voix « contre, 1 « abstention » et 10 voix « pour » accepte d'embaucher Monsieur Guy IVORRA dans le cadre d'un contrat PEC à compter du 08 juin 2020, à 20 heures par semaine pour une durée de 12 mois.

## **2 – Convention avec la Société Canoës Limeuil :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec la société « canoës Limeuil » de Monsieur CARRERE Jean-Luc successeur de Mme LESCURE depuis cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents souhaite que soit mentionné à l'article 8 redevance d'occupation : « Le montant de la redevance pour l'année 2020 a été fixée à 1500 €. En raison de la crise sanitaire liée au covid-19 et aux mesures de confinement qui ont été exigées, une réduction de 250,00 € a été accordée. Pour l'ensemble de la saison estivale 2020, le montant de la redevance est exceptionnellement fixé à 1 250,00 €

### **3 - Téléphonie :**

Monsieur le Maire présente la proposition commerciale pour la téléphonie, mairie, école et 2 portables avec la Société Ariane Bureautique pour un montant de 385,90 € par mois (de 329,50 € par mois, pendant 15 mois suite une remise commerciale). Il est demandé de voir avec la société si le standard téléphonique ne peut pas être plus simple, ce qui pourrait peut être réduire le montant de la facture mensuellement

### **- Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement des rues du Bourg. Le bureau d'études INGMO a présenté cet après-midi l'analyse des offres des sociétés COLAS et EUROVIA pour l'aménagement des rues et l'Entreprise MONTASTIER pour l'AEP.

Monsieur Éric HERVÉ présente au conseil municipal des devis de la société Flowbird pour la mise à jour et la maintenance des horodateurs

A compter du 08 juin l'accès aux bornes des ordures ménagères sera fera obligatoirement avec le badge.

La secrétaire de séance  
Adeline RAIMBAULT

Le Maire  
Jean-Claude HERVÉ